

# Avenants au marché pour la réalisation de l'étude des vals de Loire dans le Giennois

Dans le prolongement de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre, l'Établissement public Loire s'est engagé fin 2013 dans la réalisation d'une étude portant sur la gestion du risque d'inondation par la Loire dans les vals du Giennois (Loiret).

L'objectif de la démarche est de définir une stratégie concertée, efficace et pérenne, de réduction des conséquences dommageables d'une inondation sur la santé humaine, l'activité économique, les réseaux, l'environnement ou encore le patrimoine.

Par délibération de juin 2013, le Comité Syndical a autorisé la passation du marché correspondant : prestation d'études techniques (lot 1) et Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) pour les volets de concertation et de communication (lot 2).

Pour répondre aux besoins de l'étude, deux avenants concernant le lot 1 se révèlent nécessaires, étant précisé que la date prévisionnelle de fin de l'étude (fin avril 2015) reste inchangée.

**DIAGNOSTIC DU RISQUE INONDATION**

## Comprendre la vulnérabilité du territoire

**Val de Gien**

Le val de Gien commence à être inondé et fortement touché par une crue de type décembre 2003. En rive gauche, le déversoir de St-Martin-sur-Loire est alors submergé par une lame d'eau atteignant jusqu'à 50 cm, provoquant l'inondation des zones habitées situées en arrière. Les quais de la rive droite, particulièrement vulnérables en raison du nombre d'habitations et d'entreprises exposées, commencent à être inondés. En cas de crue forte à très forte, la rive gauche est exposée à des hauteurs d'eau de plus de 2,50 m et des durées de submersion de plus de 7 jours. La rive droite à des hauteurs d'eau de plus de 2,50 m et des durées de submersion comprises entre 4 et 6 jours selon l'intensité de la crue.

EMER	ORIS	ORIS	ORIS
HAUTS	MILIEUX	BAS	TRÈS BAS
1 350	2 295	1 990	
21	215	235	
303	888	421	

**Saint-Firmin-sur-Loire**

ici, l'inondation commence par une crue de type décembre 2003 au lieu-dit "Les Pionnes Mises". Les crues fortes submergent la digue de St-Firmin amont provoquant sa rupture et une inondation soudaine caractérisée par des hauteurs d'eau supérieures à 2,50 m et des durées de submersion supérieures à 6 jours. L'eau atteint les portes de garde de la digue de clôture du centre-ville au cas de crue très forte et d'inondation.

EMER	ORIS	ORIS	ORIS
HAUTS	MILIEUX	BAS	TRÈS BAS
55			
0			
0			

**Val de Châtillon-sur-Loire**

Ce val est protégé par un ensemble de digues.

**Beaulieu-sur-Bonny-sur-Loire**

Ce secteur ne comporte aucun endiguement et est soumis aux débordements naturels de la Loire dès les crues moyennes. La Loire commence à inonder la rive droite par remous dans la Chevillie, puis la rive gauche par remous dans la Veville et le ruisseau des Troppes. Le pont de Bonny est rapidement infranchissable.

EMER	ORIS	ORIS	ORIS
HAUTS	MILIEUX	BAS	TRÈS BAS
315	285	435	
1	2	2	
2	4	4	

**Connaitre et comprendre le risque inondation dans les vals du Giennois**

Prévenir, protéger et agir

Le Comité Syndical a autorisé la passation du marché correspondant : prestation d'études techniques (lot 1) et Assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) pour les volets de concertation et de communication (lot 2).

Photo: Réunion publique

## **Avenant n ° 1**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase d'étude, intitulée « Agir contre le risque d'inondation », la concertation avec les acteurs locaux, et notamment les communes, a dû être adaptée afin de répondre aux préoccupations locales.

Le maître d'ouvrage, avec l'accord du comité technique, propose des entretiens individualisés avec les communes et leurs représentants ayant notamment un lien avec la sécurité civile, l'urbanisme ou encore la gestion de crise.

Ces entretiens (entre 7 et 12 en fonction des besoins du maître d'ouvrage) font l'objet du premier avenant.

Sur la base du devis transmis par le prestataire, la rémunération des réunions réalisées intervient selon les modalités suivantes :

- Forfait minimal de 7 réunions, d'un montant de 6300 € HT,
- Prix pour une réunion supplémentaire (à partir de la 8ème) : 720 € HT,
- Soit un montant maximal de la prestation (12 réunions) de : 9900 € HT.

Le pourcentage d'écart introduit par cet avenant (+4.93%) étant inférieur au seuil des 5%, l'avenant passé début septembre n'a pas fait l'objet d'un passage devant la Commission d'Appel d'Offres.

## **Avenant n ° 2**

Compte tenu de l'évolution du contexte réglementaire dans lequel évolue l'étude des vals du Giennois, et notamment des modalités pratiques de mise en œuvre de la Directive Inondation, un second avenant est à engager.

En effet, la publication récente du guide méthodologique relatif aux « Analyses MultiCritères des projets de prévention des inondations » établi par le Ministère chargé de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, demande l'étude d'un scénario d'inondation « extrême », d'une période de retour supérieure ou égale à 1 000 ans.

Dans la mesure où le marché conclu initialement traite d'un scénario de crues d'une période de retour de 500 ans, il apparaît opportun de compléter dès à présent la première phase de l'étude, en intégrant, dans chacun des trois volets du diagnostic, un scénario d'inondation « extrême », soit une crue d'occurrence 1 000 ans.

Sur la base du devis transmis, le montant des prestations inhérentes à la reprise de ces trois volets du diagnostic s'élève à 11 490 € HT, soit une augmentation de +5,72 % du montant initial du marché.

Le montant cumulé des avenants s'élève à 21 390,00 € HT, soit une augmentation totale de +10,65% du montant initial du marché, pour le lot 1. En conséquence il est proposé d'autoriser la signature de cet avenant sous réserve de l'avis de la Commission d'appel d'offres.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**